

Décision

Générale

colonial

Décision n° 16-113-1906 chargeant provisoirement M. Rizzo de la direction des Travaux Publics.

n° 16-113-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 mars 1906

Numéro JO
n° 113 du 01/04/1906

Date du numéro
1 avril 1906

VISAS

Le gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, officier de Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

Vu le départ pour la France, en congé administratif de M Amoureux, chef du Service des Travaux Publics de la Colonie ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Rizzo, Commis auxiliaire des Travaux Publics, est chargé provisoirement, de la direction des Travaux Publics. Art. 2. — M. Rizzo. sera également chargé du Magasin des Travaux Publics et touchera, en cette qualité l'indemnité de 480 francs prévue au Budget Local. Art. 3. — La présente décision qui aura son effet à compter du 24 mars 1906, Sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ORMIERES.